

AUDITEUR / AUDITRICE

INFORMATIONS

- L'UniNE offre aux personnes qui souhaitent suivre quelques cours à l'université, en principe dans le but d'approfondir des connaissances ou de se remettre à jour, la possibilité d'être admise avec un statut d'auditeur/auditrice. La personne doit être âgée d'au moins 18 ans.
- Un auditeur est une personne admise à s'inscrire à des enseignements à l'Université, sans avoir l'intention d'y obtenir un titre ; il n'est pas immatriculé auprès de l'UniNE ;
- Il peut toutefois demander à subir des examens ; il recevra alors une attestation de cours suivis avec indication de la note ;
- Dans certains cas, lorsque les conditions d'accueil ne le permettent pas, les enseignements ne sont pas ouverts aux auditeurs. C'est notamment le cas pour les cours de l'ILCF, de la médecine, du master en journalisme, du master en logopédie et du pilier master en pathologie du langage, sauf cas particuliers. Il peut aussi y avoir des restrictions pour certains enseignements de type atelier/laboratoire/séminaire, notamment lorsque la contribution des participants est importante pour le bon déroulement de l'enseignement.
- L'auditeur peut suivre au maximum six heures (périodes) de cours par semaine. Pour les enseignements d'un semestre, il paie un émolument de CHF 50.- par heure d'enseignement hebdomadaire (soit CHF 100.- pour un cours de deux heures, etc). Les collaborateurs et collaboratrices de l'Université de Neuchâtel sont exonérés de la taxe d'auditeur ou d'auditrice.

Les étapes de la procédure d'inscription :

1. Consulter le programme des cours et faire son choix (www.unine.ch/pidho) ;
2. La demande d'admission en tant qu'auditeur ou auditrice doit être faite en principe au plus tard en début de semestre. Il est toutefois conseillé de participer à la première semaine de cours afin de confirmer le choix et de vérifier avec l'enseignant la disponibilité dans la salle en tant qu'auditeur ;
3. Remplir le formulaire (voir page suivante) en précisant le semestre concerné et en détaillant le ou les enseignement(s) choisi(s) ;
4. Transmettre aux Immatriculations à l'adresse ci-dessus :
 - le formulaire complété et signé
 - une photocopie d'une pièce d'identité
5. A réception de la lettre d'admission et de la facture envoyée par les Immatriculations, payer la facture à la poste au moyen du bulletin de versement. Le récépissé fera office de carte d'auditeur (de carte de légitimation) ; vous devrez toujours être en mesure de le présenter lors d'un éventuel contrôle.

Demande d'admission en tant qu'auditeur / auditrice (6h hebdomadaires maximum)

Nom : Prénom : Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : ☐ M ☐ F

Adresse : chez (c/o) :

Rue et N° Code postal et localité

Téléphone Tél. portable Email

Intitulé exact du-des cours que je souhaite suivre en tant qu'auditeur ou auditrice	Faculté (ou Institut le cas échéant)	Professeur	Semestre	Horaire (jour, heure)

J'étais auditeur au semestre précédent ? ☐ Oui ☐ Non Si « Non », je joins une copie de ma pièce d'identité ☐ Oui

J'ai été immatriculé(e) à l'Université de Neuchâtel ? Je suis collaborateur UniNE ? ☐ Oui ☐ Non Si « Oui », mon numéro matricule était :

☐ Oui ☐ Non Si « Oui », ma fonction à l'UniNE est :

Lieu et date :

Signature :